

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 septembre 2021	<i>N° 2021-562</i>

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 23 septembre 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2021-562

Convention de recherche et développement pour l'encadrement du projet de recherche « Détermination des mécanismes de transfert de pesticides organochlorés vers des cucurbitacées et remédiation de sols agricoles contaminés en zone maraîchère » - Avenant n° 1 à la convention - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions du Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP) des Jalles, validé le 9 juillet 2015 par la Commission permanente du Département de la Gironde et animé par Bordeaux Métropole, un projet de recherche-action portant sur la contamination du sol maraîcher a été développé.

En effet, découverte en 2015, une contamination des sols de la vallée maraîchère par des anciens pesticides organiques persistants affecte la production locale de cucurbitacées (famille des courges, concombres, courgettes...).

Dans ce contexte, et afin d'apporter des solutions aux exploitations concernées, un partenariat a débuté entre Bordeaux Métropole, le Conseil Départemental de Gironde, les chercheurs du laboratoire Géoressources et Environnement et de l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), et les maraîchers locaux en particulier via l'Association technique fruits et légumes de Gironde (ATFL-33).

Ce partenariat a permis la réalisation de deux stages ingénieur de 6 mois en 2017 et 2019, ainsi que le démarrage d'une thèse de doctorat en contrat CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche) avec l'embauche d'un doctorant par Bordeaux Métropole en contrat à durée déterminée de 3 ans depuis février 2019.

En effet, cette thèse, portée par Bordeaux Métropole, Bordeaux INP (Institut national polytechnique) et l'Université Bordeaux Montaigne et intitulée « Détermination des mécanismes de transfert de pesticides organochlorés vers des cucurbitacées et remédiation de sols agricoles contaminés en zone maraîchère », fait l'objet d'une convention de recherche et développement votée en conseil métropolitain en 2019 (délibération N° 2019 – 93).

Cette étude porte sur le diagnostic et la recherche de solutions pour cultiver des cucurbitacées en zone contaminée afin de conforter l'activité des exploitations maraîchères, un des objectifs majeurs du programme d'actions du PEANP des Jalles. Pour cela, trois volets seront abordés parallèlement : la caractérisation de la contamination en pesticides organochlorés à l'échelle de la zone maraîchère concernée par cette contamination (distribution en profondeur et horizontalement), la mise au point de procédés physico-chimiques de décontamination (ou de moindre biodisponibilité) des sols agricoles affectés

par la présence résiduelle de ces pesticides organochlorés, et la détermination des mécanismes de transfert des pesticides organochlorés vers les cucurbitacées (absorption des contaminants par voie racinaire ou par voie foliaire).

Objet de l'avenant

La réalisation de l'étude a été interrompue en raison de la situation sanitaire existant depuis le 16 mars 2020 et de la déclaration par l'Etat Français de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de la COVID-19 (décret n° 2020-293 du 23 mars 2020).

Cette interruption peut être qualifiée comme un cas de force majeure au sens de l'article de 1218 du Code Civil, suspendant ainsi les obligations contractuelles de la convention.

Aussi, il est nécessaire de prolonger la durée de l'étude pour poursuivre les travaux engagés et d'en fixer ses nouvelles modalités dans le cadre de la signature d'un avenant à la convention.

Cet avenant a donc pour objet de prolonger la durée de la convention initiale pour une durée de six mois à savoir jusqu'au 31/06/2022.

Modalités de l'avenant

Au-delà de la prolongation de la durée de la convention, l'avenant modifie les dispositions de versement de la participation de Bordeaux Métropole : le dernier versement, (4 000€ TTC) sera versé à la date de remise du rapport final et au plus tard le 31 juin 2022 (au lieu du 31 janvier 2022).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L-5217-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n° 2015-899 relative aux marchés publics notamment son article 14 alinéa 3,

VU la délibération n°2019-93 du Conseil Métropolitain du 15 février 2019 relative à Convention de recherche et développement pour l'encadrement du projet de recherche « Détermination des mécanismes de transfert de pesticides organochlorés vers des cucurbitacées et remédiation de sols agricoles contaminés en zone maraîchère »,

VU la délibération 2015.612.CP de la Commission Permanente du Département de la Gironde du 09 juillet 2015 relative à la validation du programme d'actions du Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains des Jalles,

VU la délibération n°2015/0294 du Conseil de Bordeaux Métropole du 29 mai 2015 portant approbation du programme d'actions du PEANP des Jalles,

VU la délibération 2012.42.CP de la Commission Permanente du Département de la Gironde du 10 février 2012 relative à la création du Périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains des Jalles,

VU la délibération n°2011/0111 du Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux du 11 février 2011 portant validation du Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP) sur la vallée des Jalles,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole assure le rôle d'animation du programme d'actions du PEANP des Jalles et qu'il relève de l'intérêt de Bordeaux Métropole de lutter contre les contaminations de sols maraichers pour soutenir l'activité agricole locale,

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant 1 à la convention de recherche et développement « Détermination des mécanismes de transfert de pesticides organochlorés vers des cucurbitacées et remédiation de sols agricoles contaminés en zone maraîchère » et tous documents afférents à la mise en œuvre de cet avenant.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à verser à l'ADERA, pour le compte des établissements de recherche, la somme de 4 000 € au titre de l'exercice 2022, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, sur le budget principal, en section de fonctionnement chapitre 11, article 617, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 SEPTEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 29 SEPTEMBRE 2021	le Vice-président,
	Monsieur Patrick PAPADATO